

COMMISSION FÉDÉRALE DES OFFICIELS



ARBITRES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE CREATION DU GROUPE « RESERVE » NATIONAL



LE CONTEXTE

La Commission Fédérale des Compétitions rencontre des difficultés depuis le début de saison pour désigner les arbitres nationaux et nationaux stagiaires sur les divisions NM2, LF2, NF1, Espoirs.

Cette situation trouve ses raisons dans les éléments suivants :

- Indisponibilités d'officiels,
- Blessures d'officiels,
- Arrêts d'officiels intervenus après le début de saison,
- Abandon du concours arbitre national par quelques arbitres stagiaires,
- Repêchages tardifs d'équipes dans ces divisions,
- Disparité de la localisation géographique des officiels du groupe,
- Rencontres nombreuses à domicile dans la division dans un même secteur géographique 1 semaine sur 2 (cas de la NF1 en AURA, notamment).

La Commission Fédérale des Officiels a donc été sollicitée pour trouver une solution à cette difficulté.

PROPOSITION

Suite à la réunion téléphonique CFC / CFO du 10 décembre 2018, la CFO a proposé la constitution d'un groupe « RESERVE NATIONAL » qui viendrait pallier les difficultés exceptionnelles et ponctuelles de désignation au niveau NATIONAL.

La constitution de ce groupe, basée sur les meilleurs arbitres du groupe FEDERAL, viendrait en dérogation des textes actuels de la Charte des Officiels.

Cette proposition n'impose pas de contrainte supplémentaire aux officiels et ne modifie en rien les conditions de l'activité des arbitres.

Se faisant au bénéfice des meilleurs arbitres FEDERAUX au classement de la saison précédente, qui pourront très exceptionnellement être désignés sur le niveau NATIONAL, elle apparaît légitimement applicable en cours de saison.

Cette proposition a reçu l'accord de principe du Bureau Fédéral du 21 décembre.

LES CRITÈRES D'INTÉGRATION AU GROUPE RESERVE NATIONAL

La commande de la CFC, eu égard aux conditions géographiques qui seront appliquées pour la désignation des arbitres de ce groupe, est d'autoriser la désignation au niveau National de **5 arbitres supplémentaires par Ligue**.

La CFO propose donc les critères suivants pour constituer l'effectif du groupe « RESERVE NATIONAL » :

1. Les arbitres de chaque Ligue ayant été rétrogradés du groupe National vers le groupe Fédéral en fin de saison précédente.
2. Les arbitres les mieux classés au classement du groupe Fédéral de la saison précédente, non retenus pour intégrer le groupe stagiaire national (concours arbitre national) durant la saison en cours.

Ce groupe sera constitué, pour chaque Ligue, d'un effectif de 5 arbitres.

Le nombre d'arbitres fédéraux retenus au titre du critère 2 sera donc fonction du nombre d'arbitres nationaux retenus au titre du critère 1, à concurrence de 5 arbitres par Ligue.

LES CRITÈRES D'INTÉGRATION AU GROUPE RESERVE NATIONAL

Eléments complémentaires importants :

- Les arbitres retenus **restent dans le groupe FEDERAL** pour la saison en cours. Ils resteront observés et classés dans leur groupe d'origine en fin de saison.
- Les désignations sur le niveau NATIONAL se feront de manière **très exceptionnelle**, en cas de besoin ponctuel lié à une difficulté impossible à solutionner avec des arbitres des groupes nationaux, stagiaires nationaux ou supérieurs (HN) dans le respect des contraintes du forfait fédéral.
- **Aucune garantie de désignation sur le niveau NATIONAL** n'est donnée aux arbitres, celles-ci restent à la discrétion des critères de la CFC (notamment en fonction des contraintes kilométriques). Les arbitres pourront parfaitement ne jamais être convoqués sur les divisions nationales, si aucun besoin n'apparaît.
- Le groupe RESERVE NATIONAL sera **totalelement renouvelé à chaque fin de saison**, puis reconstitué en fonction des classements des groupes NATIONAL, STAGIAIRE NATIONAL et FEDERAL pour la saison suivante.

EXPÉRIMENTATION DURANT LA SAISON 2018/2019

Afin de pallier aux difficultés rencontrées depuis le début de la saison en cours, il est proposé de mettre en place cette proposition immédiatement.

Néanmoins, afin de vérifier sa parfaite adéquation avec la commande, la CFO propose de mener une expérimentation préalable sur 3 Ligues géographiquement ciblées autour des difficultés rencontrées par la CFC.

Les difficultés de désignations 2018/2019 se concentrant autour de la région lyonnaise dans la division NF1, les groupes réserves nationaux seront donc expérimentés pour les Ligues :

- **Auvergne Rhône Alpes (AURA)**
- **Bourgogne Franche-Comté (BFC)**
- **Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).**

Ces 3 groupes réserves nationaux seront donc constitués immédiatement par la CFO et sont désignables dès le mois de janvier 2019 par la CFC.

EXPÉRIMENTATION DURANT LA SAISON 2018/2019

Selon ces critères, les 15 arbitres suivants intègrent le groupe RESERVE NATIONAL pour la fin de la saison 2018/2019 et sont immédiatement désignables par la CFC :

Ligue AURA		Ligue PACA		Ligue BFC	
VANDENBERGHE	TOMMY	FATTAH	ALEXANDRE	BAUMONT	CLEMENT
CONSTANTIN	PIERRE	HUGLO	PIERRE MARIE	FLEURY	JEROME
ROCHE	VINCENT	KHAILI	YASSINE	BARDIAU	MATTHIEU
BULLAT	THOMAS	DUPERRON	ROMAIN	LOTH	LUDOVIC
ABBOUD	MATTHIEU	CAYUELA	LOIC	BOUSSERT	OLIVIER

A COMPTER DE LA SAISON 2019/2020

A compter de la saison 2019/2020, en fonction de la réussite de l'expérimentation mise en place en 2018/2019, le groupe RESERVE NATIONAL sera étendu sur l'ensemble du territoire (un groupe par Ligue).

La Charte des Officiels sera modifiée en conséquence.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80